Programme de Formation

Troubles Dys, mécanismes et conséquences pédagogiques Sp1

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Tarif : 450,00 € / participant

En cas de difficultés financières, contactez-nous : reseau@creer-son-ecole.com

Formacode : 44583 - FORMATION ENSEIGNANT

Contenu pédagogique

Public visé

Cette formation s'adresse aux directeurs et aux enseignants d'établissement scolaire privé indépendant.

Elle concerne plus largement les professionnels de l'éducation qui souhaitent mieux comprendre les troubles spécifiques du langage et des apprentissages et adapter leurs pratiques à des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Objectifs pédagogiques

Comprendre plus finement les mécanismes d'apprentissage mobilisés par le cerveau, en intégrant le rôle des fonctions cognitives et des émotions dans les processus d'acquisition.

Repérer les manifestations spécifiques des principaux troubles DYS afin de mieux identifier les besoins des élèves concernés et d'adapter les réponses pédagogiques.

Mesurer les conséquences de ces troubles sur la construction identitaire, les apprentissages et le vécu scolaire de l'élève, dans une perspective d'accompagnement éducatif et inclusif.

Partager des références communes et un vocabulaire partagé pour faciliter les échanges et la coopération au sein des équipes pédagogiques.

Élaborer un environnement facilitateur et développer l'accessibilité pédagogique grâce à des outils méthodologiques et numériques adaptés.

Description

Cadre général : la formation s'inscrit dans une réflexion sur la lecture comme premier outil culturel nécessaire à l'acquisition de tous les autres apprentissages, et sur la nécessité de rendre l'enseignement accessible à des jeunes intelligents et désireux d'apprendre, mais entravés par des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Elle interroge les moyens de ménager une accessibilité pédagogique et de favoriser la réussite scolaire dans une logique d'école inclusive, en s'appuyant sur les avancées de la recherche en neurosciences.

Contexte pédagogique : la formation part du constat que les troubles « DYS » peuvent empêcher des élèves de bénéficier pleinement de l'accès à la lecture et, plus largement, aux apprentissages scolaires. Elle vise à éclairer les mécanismes à l'œuvre et à identifier les conséquences pédagogiques de ces troubles afin d'ajuster les pratiques d'enseignement et les modalités d'accompagnement.

Programme abordé :

- Les fonctions cognitives.
- Damasio : les émotions.

- Le diagnostic et les aménagements institutionnels.
- Les symptômes des dyspraxies.
- Les symptômes de la dysgraphie.
- Les symptômes de la dyscalculie.
- Les symptômes des dysphasies.
- Les symptômes des dyslexies.
- Les pistes de remédiation.

Formateur

La formation est animée par **Catherine Quilici**, ancienne enseignante en lettres classiques puis enseignante et directrice du collège Saint-Sulpice à partir de 2001.

Après s'être formée en neuropsychologie, elle a créé sa première classe pour enfants dyslexiques. Directrice pédagogique du CERENE de 2012 à 2020, elle accompagne depuis 2021 les enseignants dans la prise en charge des enfants neuroatypiques.

Ou par **Caroline DELATTRE –** Directrice d'une école spécialisée sur les troubles de l'apprentissage depuis 2009, ingénieur en mathématiques, dyslexique et dyscalculique

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Modalités pédagogiques

La formation repose sur une alternance entre apports théoriques, étude de cas, travaux de groupe en ateliers, temps d'échange et questions, afin de favoriser à la fois l'appropriation des contenus et leur mise en perspective concrète.

Le dispositif encourage le partage d'expérience entre participants ainsi que la diffusion de bonnes pratiques professionnelles, dans une logique d'enrichissement mutuel et d'appui à la mise en œuvre en contexte scolaire.

Moyens et supports pédagogiques

Les apports pédagogiques sont appuyés par des contenus transmis pendant la session, des échanges en direct et des supports liés aux exposés théoriques, aux études de cas et aux jeux de rôle. Les participants bénéficient également des retours d'expérience partagés au cours de la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation repose sur un questionnaire de satisfaction et un questionnaire d'atteinte des objectifs réalisés à l'issue de la formation.
Une attestation de participation est délivrée aux participants.

Informations sur l'admission

Inscription sur le site internet : Créer son école, bouton inscription.

En cas de difficultés, nous contacter à l'adresse reseau@creer-son-ecole.com
Le délai d'accès annoncé est de 14 jours calendaires avant la date de la formation.

Informations sur l'accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, il est demandé de contacter l'organisme de formation à l'adresse formation@creer-son-ecole.com afin d'étudier les besoins et les modalités d'accompagnement adaptées.

Prise en charge

Si vous êtes salarié en poste dans une école hors contrat :

Votre formation doit pouvoir être prise en charge par votre OPCO si votre établissement scolaire en fait la demande, au titre du plan de développement des compétences.

Pour tous :

Pour celles de nos formations qui sont certifiantes, vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) : mobilisable hors ou pendant le temps de travail (avec accord employeur).

Si vous êtes salarié dans un autre secteur et que vous voulez vous reconvertir dans l'enseignement privé hors contrat :

Il y a des possibilités avec le Projet de Transition Professionnelle (ex-Congé individuel de formation). De plus, si vous choisissez une de nos formations certifiantes, vous pouvez mobiliser votre CPF.

Si vous êtes demandeur d'emploi :

Vous pouvez obtenir des prises en charge de nos formations au titre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou éventuellement au titre de l'Action de Formation Conventionnée (AFC) (financées par France Travail) ou au titre des Aides Régionales à la Formation (financées par les Conseils Régionaux).

Si vous êtes indépendant :

Vous pouvez utiliser les FAF (Fonds d'Assurance Formation) : AGEFICE, FIF-PL, FAFCEA FAF (selon votre statut SAS, autoentrepreneur etc…)

Vous pouvez utiliser votre CPF pour celles de nos formations qui sont certifiantes.

Si vous êtes bénévole :

Vous devez pouvoir mobiliser le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative).